



N° licence		Groupe choisi	Cotisation	Chèque Banque/Numéro	Valeur
Taille (cm)					
Œil dir (D/G)					
Allonge (cm)					

ARCHER(E)

NOM.....PRENOM.....
 NE LE.....NATIONALITE.....
 ADRESSE.....
 TELEPHONEPORTABLE.....
 MAIL.....

PERE, MERE ou TUTEUR (si mineur)

NOM.....PRENOM.....
 ADRESSE (si différente).....
 TELEPHONEPORTABLE.....
 MAIL.....

J'autorise mon enfant à pratiquer le tir à l'arc et **l'autorise - ne l'autorise pas** à quitter le cours seul.

J'autorise - je n'autorise pas les Archers du PAAC à prendre des photos ou vidéos, lesquelles seront utilisées uniquement dans un cadre sportif (illustration du site internet du club, plaquettes publicitaires, etc ...)

REGLEMENT INTERIEUR

L'adhésion à la section « Les Archers du PAAC » implique l'approbation des statuts de la section et de son règlement intérieur, consultable au siège (ou sur demande). Elle implique des droits et des devoirs. L'adhésion n'est effective qu'après :

1. présentation d'une situation médicale valide en délivrant : soit :
 - a. Un questionnaire de santé (pour majeur ou pour mineur) ;
 - b. un certificat médical de moins d'un an (avec mention de **non contre-indication à la compétition**) obtenu chez un médecin traitant ;
2. du **paiement de la cotisation annuelle** non remboursable.

Tout membre de la section « Les Archers du PAAC » s'engage à pratiquer l'activité avec fair-play et bonne humeur. Une tenue sportive et des tennis propres sont obligatoires.

Le montant de la cotisation comprend l'adhésion, la licence et l'assurance.

Renseignements : Didier RONCIERE 06.11.37.11.43, Martine BLADOU 06.87.95.12.23

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé » :